

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

CONSTITUTION

FC07316

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP du 01/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :
SCI PHARMED CORNER
FORME : SCI
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE SOCIAL : La Grippièrre - 97170 PETIT-BOURG

OBJET : La Société a pour objet :
- l'acquisition, la construction, la propriété, l'administration, la promotion, la cession, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers, quel que soit leur usage, ainsi que leur attribution en jouissance gratuite au profit d'un associé,
- la fourniture de garanties, personnelles ou réelles, notamment par voie d'hypothèque ou toute autre garantie sur les biens mobiliers ou immobiliers de la société, au titre d'engagements contractés par des tiers ou des associés,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros

GERANCE : Mme Marine LOUBER, née le 10/12/1987 aux Abymes (971), de nationalité française, demeurant à la Grippièrre - 97170 PETIT-BOURG

AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : RCS de POINTE A PITRE
Pour avis

MODIFICATION

FC07318

SPFPL M&M CONSEILS ANTILLES

Société à responsabilité limitée
Transformée en Société de Participations Financières de Profession Libérale de pharmaciens d'officine à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros
Siège social : 4 Résidence Fleur d'Épée Bas du Fort - 97190 LE GOSIER
RCS Pointe-à-Pitre 891 128 449

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 30.01.2024, l'Associée Unique a décidé de transformer la Société en société de participations financières de profession libérale à responsabilité limitée sans création d'une personne morale nouvelle, à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

-Forme :
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société de participations financières de profession libérale à responsabilité limitée

-Objet :
Ancienne mention :
La Société a pour objet, en France et dans tous pays : - Le conseil en marketing, merchandising, management et communication, auprès des entreprises en général et des pharmaciens d'officine en particulier, - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se

rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, - la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Nouvelle mention :
La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de parts ou actions de sociétés d'exercice libéral visées à l'article 1er de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine.

La Société a également pour objet l'exercice de toutes autres activités destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations.

La Société peut, en outre, accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son extension ou son développement sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la pharmacie d'officine.

Le capital social, l'administration de la Société ainsi que les modalités d'admission aux assemblées et droit de vote demeurent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Pointe-à-Pitre
Pour avis

MARCHÉS PUBLICS

FC07314



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Région Guadeloupe.
Correspondant : M. le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé ; Petit-Paris 97100 Basse Terre, tél. : 05-90-80-40-40, télécopieur : 05-90-80-41-59, courriel : dcp-region@regionguadeloupe.fr; adresse internet : <http://www.regionguadeloupe.fr>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : versement de la prise en charge régionale de l'indemnité aux jeunes en service civique dans les communes de Guadeloupe.

Lieu d'exécution : Guadeloupe
Code NUTS : FRY10.

Caractéristiques principales : Il s'agit de prendre en charge la prestation (pour la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou le transport) devant être versée par les communes (organisme d'accueil) d'un montant de 114,85 € par jeune et par mois de mission. Le total estimé est de 470 jeunes pour 8 mois de missions avec un

renouvellement, 940 jeunes au total pour un budget de 863 672, 00€.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.
Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché. Le marché est reconductible 3 fois tacitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : la prestation sera financée par les fonds propres de la région Guadeloupe. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. En cas de retard, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera également due dès le premier jour de retard.

Le mode de règlement est le virement par mandat administratif. Une avance de 5% sera accordée au titulaire du marché s'il le souhaite.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures : les candidats qui ne disposent des capacités financières, techniques et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché seront éliminés au stade de la candidature.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature : ceux énoncés dans le règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 % ;
- prix : 40 % ;
Type de procédure :
procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :
26 février 2024, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres :
180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024PA0010.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

le DCE sera remis gratuitement :
- par téléchargement sur le profil acheteur www.eguadeloupe.com.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Guadeloupe ; 6 rue Victor Hugues 97100 Basse-Terre, tél. : 05-90-41-45-38, courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, télécopieur : 05-90-81-96-70 adresse internet : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 8 février 2024.

Le président du Conseil Régional
Ary CHALUS

FC07315



RECTIFICATIF

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE I.1) NOM ET ADRESSES

Région Guadeloupe, Avenue Paul Lacavé - Petit Paris, 97100, Basse-Terre, F, Courriel : dcp-region@regionguadeloupe.fr, Code NUTS : FRY10

Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://www.region-guadeloupe.fr>

Adresse du profil acheteur :
<http://www.eguadeloupe.com>

SECTION II : OBJET II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Définition et mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la Région Guadeloupe dans le cadre de l'élaboration du projet de révision du schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe.

Numéro de référence : 2023AO0100

II.1.2) Code CPV principal :
Descripteur principal : 71316000

II.1.3) Type de marché

Services
II.1.4) Description succincte : le présent marché a pour objet la définition et mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la Région Guadeloupe dans le cadre de l'élaboration du projet de révision du schéma d'aménagement régional (Sar) de la Guadeloupe. Il est à prix unitaires sans minimum et avec un maximum annuel HT de 205 000€uro

Mots descripteurs : Publicité communication

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Numéro de l'avis : 1016 du 26 janvier 2024

SECTION VII : MODIFICATIONS

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

II.1.1) Motif de la modification
Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : IV.2.2

Au lieu de
Date : 17 février 2024 Heure locale : 12:00

Libre
Date : 04 mars 2024 - Heure locale : 12:00

Date d'envoi du présent avis : 09 février 2024

Le président du Conseil Régional
Ary CHALUS

Notre mail : contact@leprobant.fr

Notre téléphone : 0590 22 24 39